

**OBJET DE LA REUNION : RÉUNION DE TRAVAIL SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE**

**PARTICIPANTS**

<b>Nom</b>	<b>Fonction / Organisme</b>
M. Cédric PAYNON	Maire de Hunting
Mme Béatrice COUILLAULT	Adjointe au maire de Hunting
M. Louis FOUSSE	Adjoint au maire de Hunting
Mme Christine EVEN	Conseillère municipale de Hunting
M. Franck DAILLY	Coordinateur Habitat Aménagement, CCB3F
Mme Céline DANIEL	Urbaniste en charge du dossier, L'Atelier des Territoires

**REDACTION**

Rédacteur : Céline DANIEL <i>danel@atelier-territoires.com</i>	Rédaction : 30-31/10/2018	Validé et diffusé : .../.../2018
---	---------------------------	----------------------------------

**DIFFUSION**

<b>Nom</b>	<b>Fonction / Organisme</b>
M. Franck DAILLY	CCB3F, pour diffusion au groupe de travail
Mme Céline DANIEL	L'Atelier des Territoires

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

✓ **Projection d'un diaporama** présentant le travail réalisé dans le cadre de l'établissement des enjeux suite au diagnostic communal et à l'état initial de l'environnement de la commune de HUNTING.

Pour chacun des thèmes abordés (situation, population, économie, logements, urbanisation, mobilité, équipements, réseaux, patrimoine, trame verte et bleue), l'AdT **propose de rappeler les principaux constats et de faire le point sur les enjeux, projets et contraintes de la commune.**

Ainsi, les élus du groupe de travail réagissent aux propositions d'enjeux faites par le bureau d'études, valident certaines propositions, en éliminent d'autres. Ces éléments préfigureront les orientations du PADD.

Le diaporama corrigé suite à la réunion est joint au présent compte-rendu.

✓ **Informations, remarques et échanges avec le groupe de travail :**

- La priorité n°1 de la municipalité est de pouvoir proposer des terrains à bâtir pour les enfants de HUNTING, et ainsi conserver les jeunes dans le village, mais aussi répondre aux besoins du desserrement des ménages.

- Correction : la population communale au recensement 2018 est de 711 habitants.

- L'objectif de population d'ici 10 ans est de 800 habitants (maximum). Le bureau d'études calculera donc les besoins en logements cohérents avec cet objectif, ainsi que la surface à prévoir pour la zone d'extension. Les élus souhaitent limiter l'augmentation de la population à cause de problèmes de circulation qui existent déjà dans le village, et pour accéder à la RD654.
- Le périscolaire se situe à Koenigsmacker, et la crèche à Apach. Les structures sont en capacité suffisante pour une augmentation modérée de la population.
- Les réseaux d'AEP et d'assainissement sont en capacité suffisante pour une augmentation modérée de la population. La commune étant située au milieu du réseau intercommunal AEP, il n'y a pas de problème d'alimentation du village. En ce qui concerne l'assainissement, la station d'épuration est située à 2-3 kilomètres du village (partie Nord de Koenigsmacker).
- Le questionnaire envoyé par l'AdT à la commune a été rempli ; il sera renvoyé au bureau d'études et à la CCB3F par mail dans les prochains jours.
- Le trafic de transit est plutôt important sur la commune : beaucoup de voitures traversent dans le village, notamment pour relier le secteur d'Oudrenne au secteur de Sierck, ainsi que des bus scolaires.
- L'AdT enverra à la commune la liste des artisans recensés sur HUNTING dans l'annuaire de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.
- Le site de la carrière, au Sud-est du village, abrite quelques constructions du type « chalet ».
- M. DAILLY rappelle que la création de zones d'activités est de la compétence de la CCB3F, et qu'il n'y a pas de projet intercommunal de zone d'activités sur HUNTING.
- Il serait intéressant de calculer le linéaire de voirie ainsi que la densité urbaine des différents quartiers du village.
- Un point est fait sur les maisons anciennes qui ont été rénovées et transformées en logements locatifs (au moins 20 logements, à préciser et à confirmer). Il s'agit d'un phénomène conjoncturel.
- M. DAILLY rappelle aux élus qu'une réunion sera organisée le 12 novembre 2018 au siège de la CCB3F sur la procédure de « bien vacant sans maître », qui pourrait être utile à la commune de HUNTING.
- M. DAILLY indique que l'étude de stratégie foncière réalisée par l'EPFL sur le territoire de l'ex-CC3F n'est plus d'actualité. En effet, l'EPFL n'intervient plus pour aider les communes à acquérir des secteurs d'extension urbaine sur des terrains agricoles ou naturels, comme ceux identifiés sur HUNTING.
- Lors de la réunion, des corrections et compléments sont apportés à la carte des potentialités urbaines (dents creuses à ajouter, zone verte à supprimer pour permettre une densification en 2<sup>e</sup> ligne).
- Il faudrait réfléchir à la mise en valeur de l'étang situé à l'arrière de la rue de la Ceriseraie, pourquoi pas avec l'aménagement d'un espace vert, d'un parc public, ...
- Les élus ont le projet de réaménager l'ancienne Place des Fêtes : city-stade, espace public aménagé.
- L'étude du CAUE, qui identifie les façades remarquables dans le village, sert à la Communauté de communes pour accorder des aides dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat. Cet inventaire pourra être complété avec l'inventaire du bureau d'études.

- En ce qui concerne la qualité du bâti récent : les élus sont globalement satisfaits, le PLU en vigueur impose un cadre qui convient. Néanmoins, certaines règles seront à revoir.  
La discussion porte sur la nécessité d'imposer un minimum de règles pour encadrer les futures constructions : quelle volumétrie ? quelle hauteur ? quelle forme de toit ? quelles teintes pour les toitures et les façades ? Il s'agit de penser à l'intégration paysagère des nouvelles constructions, à courte distance mais aussi à une échelle de paysage plus large.
- C'est la zone située au centre-Ouest du village qui est retenue pour le développement urbain à vocation résidentielle. C'est la plus adaptée au besoin de créer une cohésion entre les deux parties du village, et les accès sur la voirie publique sont maîtrisés par la commune. Par contre, le parcellaire est compliqué (nombreux petits terrains).
- Les élus veulent y privilégier l'habitat individuel : une majorité de maisons type pavillons (terrains de 6-7 ares), et quelques maisons en bande (terrains de 5-6 ares), comme ce qui s'est fait dans la dernière tranche du lotissement (Boucle des Vignes, Boucle des Vergers).  
Par la suite, le bureau d'études travaillera sur les limites de la zone à urbaniser, et sur sa composition (étude de capacité, préfigurant les Orientations d'Aménagement de Programmation du PLU).
- M. DAILLY indique au bureau d'études qu'il sera nécessaire qu'un naturaliste prospecte la zone projetée pour le développement du village (AU), afin d'identifier précisément les contraintes et enjeux environnementaux et ainsi les prendre en compte dans le projet. Mme DANEL répond que ce sera fait, mais à une période plus favorable, à priori au printemps 2019.
- Parmi les projets envisagés par les élus, il faut noter le déplacement du local communal.
- Enjeu en termes de mobilité : « s'interroger sur l'amélioration de la liaison vers la zone de co-voiturage ».
- Patrimoine : les élus ne souhaitent pas identifier la préservation du patrimoine bâti comme enjeu du PLU.
- Par contre, le PLU devra assurer l'intégration paysagère et architecturale des futures constructions en imposant des règles adaptées.
- Enjeux environnementaux/TVB : parmi les enjeux, on note la préservation de vergers ; il faudra revoir les termes utilisés pour s'assurer d'être compatible avec le projet de développer l'urbanisation sur une zone d'anciens vergers enfrichés.
- Les enjeux paysagers en entrées de village sont avant tout de préserver la bande verte située au bord de la RD654.
- Les enjeux écologiques et paysagers sont à l'échelle du territoire.
- Mme DANEL et M. DAILLY attirent l'attention des élus sur le fait d'être attentifs dans le choix des mots et termes utilisés dans le futur Projet d'Aménagement et de Développement Urbains (PADD) du PLU, de manière à limiter/éviter tout recours par la suite.

### ✓ Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail sur l'élaboration du PADD sera organisée le **mardi 20 novembre 2018 à 19h00** en mairie.

L'AdT enverra à M. DAILLY les comptes rendus et les diaporamas corrigés des deux dernières réunions (diagnostic, enjeux), qui seront transmis aux élus en vue de préparer la prochaine réunion.

Le diagnostic est globalement validé. Il pourra toutefois être complété avec les réponses au questionnaire et les éventuelles évolutions du territoire.